

RÈGLEMENT INTERIEUR ET DE SECURITE

Il convient que tous les participants se conforment aux règles de sécurité mises en place par l'école d'archerie traditionnelle.

HORAIRES : Rendez vous à 9 H 00 – 12 H 00
14 H 00 – 17 H 00

Pour le bon déroulement de l'organisation, le respect des horaires est impératif. En cas d'empêchement de dernière minute, merci de contacter l'organisation au 06 15 96 34 92

RÈGLES DE SÉCURITÉ :

- Ne jamais pointer ou laisser pointer une flèche encochée sur quelque chose que l'on ne veut pas tirer ;
- Etre sûr de sa cible et conscient de son environnement.

Pendant la formation, nous nous réservons le droit d'exclure un stagiaire ayant un comportement irresponsable et/ou une attitude dangereuse avec son arc.

MATERIEL :

Le matériel utilisé doit être en adéquation avec la pratique du tir.

COMPORTEMENT :

Les participants doivent adopter un comportement respectueux envers les autres participants et se conformer strictement aux règles et consignes de sécurité.

L'alcool est interdit pendant les heures de formation. Je me réserve le droit d'exclure un participant ayant un comportement irrespectueux et/ou irresponsable et incompatible avec la pratique du tir.

RÈGLEMENT DU STAGE

L'INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE QU'APRÈS RÉCEPTION DE LA FICHE D'INSCRIPTION ET DU PAIEMENT.

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Philippe Baumann.

Paiement par virement bancaire.

IBAN FR 76 1009 6182 0700 0867 7980 175 BIC CMCIFRPP

Le montant total du stage est payable à l'inscription.

Un désistement à moins de 30 jours, ou une absence entraînera un non remboursement du montant du stage. Nous nous réservons le droit d'annuler un stage en cas de force majeure ou si le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint.

En cas d'annulation de notre part, la totalité du montant du stage sera remboursée.

Les stagiaires s'engagent à détenir le matériel nécessaire pour la durée du stage.

Les repas, le logement sont à la charge des stagiaires.

ACCES AU SITE :

Le stage se déroulera à mon atelier à Tourtre.

HEBERGEMENT & REPAS :

Vous pouvez contacter l'office du Tourisme du Vercors pour trouver un hébergement en gîte, chambre d'hôtes ou hôtel.

<https://www.vercors-drome.com/fr/>

Possibilité d'hébergement en camping à 200 m du lieu du stage. Camping Dusserre 04 75 45 50 34

Les repas sont tirés du sac à midi et pris en commun, avec un repas en commun le samedi soir, pizza, resto à convenir.

DEROULEMENT :

Rendez-vous le jour du stage à 9 H 00.

MATERIEL :

Le stagiaire se présentera au stage avec un arc en bon état, minimum 6 flèches avec pointes cible et 3 flèches avec embouts caoutchouc.

Du matériel pourra vous être prêté.

RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'ASSURANCE :

Les stages sont assurées en responsabilité civile et pour la pratique du tir à l'arc auprès de la compagnie d'assurances GENERALI.

L'assurance FFTA (licence de tir) ou l'assurance du permis de chasse ne couvrent les éventuels dommages que lorsqu'ils sont occasionnés au cours d'activités sportives règlementées de la fédération ou en action de chasse. Afin de respecter la législation, l'école d'archerie informe ses stagiaires qu'il est dans leur intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer cette pratique du tir.

Cette assurance supplémentaire n'est pas obligatoire mais elle vous permet de vous couvrir en cas de dommages corporels.